



Numéro : 2025-008
Codification acte : 7.5



DECISION

Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du développement de l'enseignement artistique dans la Loire, pour le Conservatoire François Mazoyer

Le Maire de la Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON

CONSIDERANT l'agrément du Conservatoire François Mazoyer à Rayonnement Communal octroyé par la DRAC le 6 mai 2024,

CONSIDERANT le schéma départemental de développement des enseignements artistiques de la Loire adopté pour la période 2023-2027,

CONSIDERANT que le Département de la Loire, apporte son soutien financier au Conservatoire dans ce cadre- là,

DECIDE

Article 1 : La Commune sollicite une subvention auprès du Département de la Loire, d'un montant aussi élevé que possible, dans le cadre du développement de l'enseignement artistique dans la Loire, pour le Conservatoire François Mazoyer à Rayonnement Communal.

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3: Ampliation de la présente décision sera transmise à :
- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Monsieur le Président du Département de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 10 février 2025

Le Maire
François DRIOL

